**DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA BAISSE**

**SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE CEREALIS**

M. Mohamed Aymen Gahbiche, qui détenait directement 518 430 actions et droits de vote représentant 10,60% du capital de la société CEREALIS, a déclaré avoir franchi à la Baisse, le 29 Janvier 2015, le seuil de 10% du capital suite à la cession en Bourse de 62 084 actions et droits de vote, représentant 1,27% du capital de la société.

Les objectifs visés au cours des douze prochains mois par le déclarant sont les suivants :

* Poursuivre l’acquisition de nouvelles actions ou de nouveaux droits de vote,
* Poursuivre la cession des actions ou des droits de vote lui appartenant,
* Pas d’autres intentions.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 06 Février 2015 par AXIS CAPITAL BOURSE, intermédiaire en Bourse.